

C2006-22 / Lettre du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 17 mars 2006, au conseil du groupe Barclays, relative à une concentration dans le secteur des réseaux de télécommunication.

NOR ECOC0600161Y

Maître,

Par dépôt d'un dossier déclaré complet le 14 février 2006, vous avez notifié l'acquisition de SOGETREL par les fonds d'investissement gérés ou conseillés par la Société de Gestion Barclays Private Equity France (ci après « Société de Gestion Barclays »), filiale détenue à 100 % par la succursale française du groupe Barclays plc (ci-après « Barclays »). Cette acquisition se fera par le biais de Ponycom, société holding créée par la Société de Gestion Barclays pour les besoins de la présente opération, et a été formalisée par un contrat de cession d'actions, représentant 100% du capital et des droits de vote de SOGETREL, signé le 31 janvier 2006.

L'opération notifiée a pour effet d'entraîner un contrôle exclusif de la société de gestion Barclays sur SOGETREL. Elle constitue une concentration au sens des dispositions de l'article L.430-1 du Code de commerce et, compte tenu des chiffres d'affaires des entreprises concernées, ne revêt pas une dimension communautaire. Elle est donc soumise aux dispositions des articles L.430-3 et suivants du Code de commerce relatifs à la concentration économique.

Les sociétés concernées par la présente opération sont :

- La Société de Gestion Barclays qui a pour activité principale la gestion ou le conseil de fonds d'investissement. Cette société contrôle trois fonds, BPEF A, BPEF B et BPEF C. Elle est indirectement détenue par le groupe Barclays qui est essentiellement présent dans les activités de services bancaires, d'assurance vie et d'investissement. En 2004, Barclays a réalisé un chiffre d'affaires mondial de [...] milliards d'euros. Son chiffre d'affaires au sein de l'Union européenne représente [...] milliards d'euros dont [...] milliards d'euros en France.
- Sogetrel, qui est la société de tête du groupe Sogetrel, détient à 100% deux sociétés, Subway et Sogetrel SA. Sogetrel SA détient elle-même deux autres sociétés, Comelec SARL et TVEE SAS. Les activités du groupe Sogetrel sont la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de réseaux de télécommunications. Son chiffre d'affaires s'est élevé en 2004 à 108 millions d'euros et a été entièrement réalisé en France.

La présente opération ne donne lieu à aucun chevauchement d'activité en France et n'est pas de nature à modifier significativement le fonctionnement des marchés amont, aval ou connexes de ceux sur lesquels Sogetrel est présente. En conséquence, je vous informe que je l'autorise.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Économie, des Finances
et de l'Industrie et par délégation,
*Le Directeur Général de la concurrence de la
consommation
et de la répression des fraudes*
GUILLAUME CERUTTI

NOTA : Des informations relatives au secret des affaires ont été occultées à la demande des parties notifiantes. Ces informations relèvent du « secret des affaires », en application de l'article 8 du décret n° 2002-689 du 30 avril 2002 fixant les conditions d'application du livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence.